

BULLETIN DU JOUR.

Sa Sainteté Léon XIII vient de nommer une commission qui devra étudier son projet de fonder, comme œuvre commémorative du jubilé, une institution philanthropique dans l'intérêt de la classe ouvrière. Il faudra un capital de \$200,000.

M. Gladstone condamne l'action du gouvernement dans le cas de Blunt.

Nouvelle agitation anglaise.

Les commissaires anglais, M. Chamberlain, Sir Charles Tupper et Sir Lionel West, rendus à Washington pour régler la question des pêcheries, doivent être présentés aujourd'hui au Président par le secrétaire Bayard.

Les dernières nouvelles de Berlin concernant l'état du prince sont très alarmantes.

Des nouvelles de Dublin disent que l'on a affiché de placards exhortant le peuple à payer l'impôt ni taxes tant que O'Brien sera retenu en prison.

Hier à Londres six mille hommes ont été enrôlés comme conscrits.

Sir Charles Warren, dans une proclamation demandée aux amis de la loi de s'abstenir d'aller sur les places publiques dimanche.

Le gouvernement italien approuve la convention du canal de Suez.

Parnell dit dans une lettre que sa santé s'améliore rapidement.

L'affaire Wilson menace de créer une crise dans le cabinet Rouvier.

Le Czar de Russie est arrivé hier à Berlin. Les préparatifs nécessaires étaient faits pour une réception digne des rangs.

Dans la Capitale

Un abus

Depuis un certain temps, un foule de jeunes garçons ont adopté une pratique qui n'est rien moins que dangereuse pour la sécurité des passants. Nous voulons parler du jeu de hully, croyons-nous, qui consiste à frapper un projectile quelconque, bois ou pierre, de manière à lui faire franchir un but désigné. Ce jeu peut avoir son bon côté sous le rapport de l'amusement des jeunes garçons et peut aussi assurer le service d'exercice hygiénique qu'il devrait être pratiqué dans nos rues publiques.

Retraite

La retraite des jeunes orphelins est commencée jeudi à l'orphelinat St-Joseph. Les sermons y sont donnés par le Rév. Grand-Vicaire Routhier.

Sur la rue

—Les peintres de la ville sont à s'organiser en Union.

La dernière neige que nous a vu eue en petite quantité a rendu nos chemins très boueux. Une forte gelée serait à désirer pour la formation de beaux chemins avant l'hiver.

—L'installation des tables de Billard et de Pool aura lieu sous peu dans les nouvelles salles de l'Institut Canadien français, rue Sussex.

—La navigation est virtuellement fermée et les propriétaires de barges et bateaux sont à les mettre en hivernement et à leur faire subir les réparations urgentes.

—Les clubs de raquettes s'organisent pour leur amusement favori durant l'hiver.

—Nos marchés étaient assez bien approvisionnés, ce matin, les prix sans grande hausse, n'étaient pas exagérés.

—Les cultivateurs s'accordent à dire que les chemins sont exceptionnellement beaux pour la saison dans les campagnes aux environs de la ville.

—Le Rév. P. Molloy a fait faire de nouvelles améliorations à l'église de la rue St. Patrice.

—Les travaux de la nouvelle chapelle du couvent de la rue Rideau sont fort avancés; cette aile spacieuse ajoute beaucoup d'aspect à la façade.

Le club St. Hubert a eu son premier exercice de tir ce matin.

—Il y a actuellement 60 malades à l'hôpital catholique de la rue Water.

Personnel

M. John Bryson, M. P. et M. Poupore, député de Pontiac, ont eu une entrevue avec Sir Hector Langevin, ce matin, au sujet d'affaires concernant le comté de Pontiac.

M. J. M. McDougall, avocat d'Aylmer, est en ville pour affaires professionnelles.

M. L. H. Taché, du secrétariat d'Etat, part ce soir pour Saint-Hyacinthe, et sera de retour lundi soir.

Le Col. Audet est parti ce matin pour Montréal, et sera de retour lundi.

M. Hurteau, ex-M. P. est en ville.

Le général Middleton doit aller à Winnipeg prochainement.

Devant le magistrat de police

Samedi, 19 Nov.—L'affluence était assez considérable ce matin devant son honneur le magistrat de police O'Garra.

Le premier prisonnier sur la sellette était un vieux pochard du nom de Alexander McAllister, pour s'être enivré, le vieux se voit condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais; faute du sonnant nécessaire il consommer sa fête entre les murs de la prison.

Michael Grace est le second sur la liste; c'est un homme à figure robuste, avec une crinière d'Africain; peu soucieux de sa toilette et pas du tout, il n'a pas d'habit et est en semelles de bas; il est amené devant le magistrat pour avoir été arrêté à trois heures et demie ce matin, flânant sur la rue Sparks; son honneur le renvoie en prison pour une semaine afin de lui donner le temps de refaire un peu sa toilette et de revenir avec une meilleure tenue.

Margaret Williamson, une vieille pécheresse qui a égaré les échos de sa cellule durant la nuit, se voit condamnée à \$2 d'amende et \$2 de frais.

Patrick Lefebvre a voulu battre l'enfant d'une dame Catherine Armstrong, et a grossièrement insulté cette dernière, qui voulait prendre la défense de son petit garçon. Pour cette peccadille, le magistrat le condamne à \$2 et \$1 de frais.

Frank McDonald, refusé de payer le charretier Léon Lorrain, qui l'a conduit au pont Billings; cause renvoyée.

William Lyon, pour avoir vendu de la boisson après 11 heures du soir; \$5 et les frais.

Charles Richardson, vente de viande fraîche en dehors du marché; M. Taylor McVay agitait pour le débauché; plusieurs témoins sont entendus et finalement Richardson est condamné à une amende de \$5 et les frais.

John Couture est accusé du vol d'un pardessus chez M. Alph. La Roche. Le prisonnier plaidait non coupable et demande un procès sommaire. L'habit volé a été vendu chez un marchand de bric-à-brac. Le prisonnier a déjà été condamné pour assaut. Le magistrat le condamne à une détention de six mois à la prison centrale de Toronto.

LA FETE AUX HUITRES

Le souper annuel aux huitres de l'Institut Canadien-français a eu lieu, mercredi soir, dans la vaste salle occupée ci-devant par Le Canada, rue Sussex, qui avait été décorée à profusion de drapeaux et d'arrangements de mamère à lui donner un très bel aspect. Les convives étaient nombreux et la plus franche gaieté n'a cessé de régner.

Vers les 8 heures, une foule immense se pressait déjà dans la salle et une heure plus tard tous prenaient place autour de plusieurs tables chargées d'excellents mollusques et de la massacrée commença gaiement.

On remarqua parmi les personnes présentes MM. Jos. Tassé, C. H. Mackintosh, l'ex-maire McDougall, T. Hurteau, les échevins Durocher, Desjardins, Laverdure, Dr St Jean, P. Baskerville, l'ex-échevin Brown, le Dr Martin, P. H. Chabot, T. Lemay, W. O. McKay et une foule d'autres, un nombre d'environ 150.

La table d'honneur était présidée par M. S. Drapeau, président de l'Institut Canadien-français.

Des discours furent prononcés par M. Jos. Tassé, qui, comme toujours, fut fort vibrant le patriotisme dans tous les discours et souleva les applaudissements redoublés de l'auditoire; il félicita chaudement l'Institut de ses efforts qu'il fait dans l'intérêt de la nationalité et de la littérature française. M. Tassé n'a pas oublié de payer un éloquent tribut aux anciens qui ont été les fondateurs de presque toutes les grandes œuvres dont s'honore aujourd'hui la population française de la capitale.

Les autres orateurs qui suivirent furent MM C. H. Mackintosh, l'ex-maire McDougall, qui chanta une chanson française avec succès, P. Baskerville, l'ex-échevin Brown, Dr Martin, S. Gélinas, Elz. Roy et Ed. Aubé, du Canada.

M. Drapeau, le digne président de l'Institut, porta aussi la parole en termes fort heureux.

Il y eut non seulement discours, mais chansons de circonstance.

Bref, la soirée fut charmante à tous égards et fut honorée à ses organisateurs; pour plusieurs elle s'est terminée à temps pour leur permettre de voir les premières lueurs de l'aube.

A l'année prochaine!

Aux Electeurs du Quartier By

MESDAMES ET MESSIEURS

A la demande d'un grand nombre de électeurs de ce quartier, j'ai consenti à plaquer mon nom en nomination comme votre représentant pour la balance de l'année 1887.

Sans entrer ici dans les détails s'attachant à mes capacités en affaires municipales, je vous dirai tout simplement que j'ai l'honneur de vos suffrages et que vous m'honorez de vos suffrages, je ferai tout ce mon pouvoir pour avancer les intérêts du quartier et de la ville en général.

Je demeure

Mesdames et Messieurs votre respectueux.

E. G. LAVERDURE.

Ottawa, 19 Nov. 1887—

Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général de la Milice, Ottawa, Ottawa, 19 Nov. 1887.

Le Collège Militaire Royal

DU CANADA KINGSTON, ONT.

Le Collège Militaire Royal est établi dans le but de donner une éducation complète dans toutes les branches de l'art militaire, et de procurer à tous les militaires et à tous les citoyens une éducation générale et toutes les connaissances scientifiques nécessaires pour acquiescer le véritable art militaire et pour former des officiers pour le commandement et l'état-major.

(a) De plus, le cours d'études est organisé de manière à procurer une connaissance pratique et approfondie de toutes les matières essentielles de la haute éducation moderne.

(b) Le Cours de Génie Civil est complet et parfait dans toutes les branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est le même que celui requis par les arpenteurs des terres Fédérales; le cours volontaire d'arpentage est celui suivi par les arpenteurs topographiques du gouvernement Fédéral.

Les examens pour l'immatriculation ont lieu au mois de chaque année. Les candidats doivent déposer quinze ans et être au-dessous de dix-huit ans le premier janvier suivant.

Quatre commissions à l'Armée Régulière Impériale sont accordées aux gradés annuellement.

Pension et instruction, \$100 pour chaque terme, consistant en dix mois de pension.

Pour autres informations, s'adresser à l'Adjudant-Général